

MARCELLIN Jean

22 janvier 2022, retrait sans remplacement

Suite à la déclaration déposée par téléprocédure sur le site internet du ministère de la Justice, considérée comme complète le 22 novembre 2021, et en l'absence d'opposition du garde des Sceaux, ministre de la Justice, dans le délai de deux mois à compter de cette date,

Le retrait de Maître Jean, Philippe MARCELLIN, huissier de justice associé, membre de la société civile professionnelle « Jean-Philippe MARCELLIN Olivier RIOUFOL Thérèse HENRIQUES-CUQ Nicolas CHARRIE », titulaire d'un office d'huissier de justice à la résidence de Foix (Ariège), a pris effet.

La dénomination sociale de la société est ainsi modifiée : « RIOUFOL, HENRIQUES-CUQ, CHARRIE »

Associé (s) en exercice :

Nicolas CHARRIE, Thérèse CUQ, Olivier RIOUFOL

Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)